Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601204-20260330-DE03_300326-DE

Locqueltas

Département du **MORBIHAN** Arrondissement de **VANNES** Commune de **LOCQUELTAS**		**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 30 MARS 2026**
Nombre de Conseillers en exercice	19	**L'an deux mille vingt-six, le 30 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de LOCQUELTAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GUERNEVÉ Michel, Maire.**
Nombre de Conseillers présents Procuration(s)	18 1	
Date convocation : 25 mars 2026		

Présents : GUERNEVÉ Michel, LE ROCH Michel, BARON Hélène, JAN Hervé, ROBILLARD Joana, DONARD Georges, JACOB Claude, NICLAS Marylène, HARNOIS Valérie, CABEDOCHE Fabrice, LE DEVENDEC Marie-Jeanne, PENVERN Anne-Laure, TASSE Mickaël, GODEC Sébastien, POIRIER Régis, LE GUILLOUX Julie, PAGNIEZ Caroline, MADEC Gwendal.
Absent(s) excusé(s) (pouvoir à) : ARZUR Lorène (LE ROCH Michel).
Secrétaire de séance : PAGNIEZ Caroline.

OBJET : ELECTION DES MEMBRES ISSUS DU CONSEIL MUNICIPAL SIEGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
(Délibération n°2026.03.18)

Le Conseil Municipal,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'action sociale et des familles (CASF), et notamment l'article L.123-6,

VU la délibération du Conseil Municipal 2026.03.17 en date du 30 mars 2026, fixant à 14 (hors Maire, Président de droit) le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, soit 7 membres élus parmi le conseil municipal, et 7 membres désignés parmi les associations locales.

Le centre communal d'action sociale (CCAS) est un établissement public administré par un conseil d'administration présidé par le maire (article L.123-6 du CASF).

Outre son président, le conseil d'administration comprend, pour le centre communal d'action sociale, des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal.

Le conseil d'administration comprend également des membres nommés par le maire, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale.

Les membres élus par le conseil municipal et les membres nommés par le maire le sont à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil. Leur mandat est renouvelable.

Monsieur Michel GUERNEVE, Maire, demande aux candidats de se déclarer :
- Liste BARON Hélène, LE DEVENDEC Marie-Jeanne, LE GUILLOUX Julie, PAGNIEZ Caroline, NICLAS Marylène, JACOB Claude, ARZUR Lorène.

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601204-20260330-DE03_300326-DE

Locqueltas

SCRUTIN :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 19

Nombre de sièges à pourvoir : 7
Quotient électoral (nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir) : 19/7 = 2,71

Sièges attribués au quotient électoral :
Liste BARON Hélène : 19/2,71 = 7,01 soit 7 sièges
Les 7 sièges ont été attribués au quotient électoral.

RESULTAT :

Liste BARON Hélène : 7 postes

Sont élus au CCAS :
Madame BARON Hélène ;
Madame LE DEVENDEC Marie-Jeanne ;
Madame LE GUILLOUX Julie ;
Madame PAGNIEZ Caroline ;
Madame NICLAS Marylène ;
Monsieur JACOB Claude ;
Madame ARZUR Lorène.

Le Maire de Locqueltas,
Michel GUERNEVE.



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte, CS44416, 35044 RENNES CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de son adoption, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION

Fait et délibéré en mairie le jour, mois et an susdits,
Copie certifiée conforme.